

## Rapport de jury de la certification complémentaire

### Français Langue Seconde

Session 2019

## Texte de référence

Note de service n° 2004-175 parue au bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004 disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

## Composition du jury

### Présidente du jury :

- Madame Laurence Schirm, IA-IPR de lettres, co-référente pédagogique du CASNAV Région Normandie

### Membres du jury :

- Madame Véronique Miguel-Addisu, Maître de conférence en sciences du langage et formatrice à l'ESPE de l'académie de Rouen / Université de Rouen-Normandie Université
- Madame Sandrine Bousard-Nilly, coordinatrice du CASNAV

## Les candidats

Une trentaine de dossiers ont été retirés en vue de l'inscription à la certification et 13 candidats ont déposé leurs dossiers et se sont présentés.

Parmi les 13 candidats :

- ✓ 11 Professeurs des écoles dont cinq enseignants en poste dans des UPE2A, deux enseignantes spécialisées, une directrice d'école, une enseignante stagiaire, une enseignante en poste en milieu carcéral et un enseignant en classe ordinaire ;
- ✓ 2 professeurs du second degré dont une enseignante de lettres en lycée professionnel et une enseignante de lettres en lycée général.

Le jury tient à rappeler que la certification est ouverte à tous les professeurs, quels que soient le niveau où ils exercent et leurs disciplines. L'obtention de la certification n'entraîne pas la nomination systématique en UPE2A ou sur un autre poste.

### Origine géographique des candidats :

Secteur du Havre : 3 candidats

Secteur de Rouen : 4 candidats

Secteur eurois : 6 candidats

## Résultats

Seule l'épreuve orale fait l'objet d'une notation. Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20.

7 candidats ont été admis :

	Premier degré	Second degré
Présents	11	2
Admis	6	1
Notes	de 8 à 20	de 9 à 11

## Rappel des attentes

Conformément au texte de référence, l'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants titulaires, stagiaires ou contractuels **de valider des compétences particulières** ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. La certification s'adresse donc à des personnes souhaitant valider une expérience acquise, et à des personnes susceptibles de remplir des missions propres à l'inclusion des EANA : « L'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge ».

Le jury insiste sur le fait qu'il s'agit bien de faire valoir des compétences ou capacités à prendre en charge les élèves allophones et d'enseigner le FLS afin de permettre leur scolarisation dans les meilleures conditions. L'intérêt pour les langues, l'engagement envers les élèves allophones n'est pas suffisant, ni la prise en charge d'un public adulte allophone, en particulier si une réflexion de transfert vers les apprentissages en contexte scolaire n'est pas concrètement enclenchée. De plus, le candidat doit être informé des textes qui régissent l'accueil des élèves allophones ainsi que des procédures d'accueil, d'évaluation et de suivi. La certification ne constitue en aucun cas un premier jalon pour une formation première en FLS.

Les candidats ayant obtenu la certification ont montré qu'ils étaient concrètement capables d'enseigner à ces élèves en tenant compte de leurs besoins spécifiques (apprentissage langagiers mais pas seulement, en France et/ou à l'étranger). Ils se sont appuyés sur des outils

concrets, une analyse réflexive de leur expérience, des connaissances théoriques, une expérience du partenariat au sein d'équipes pédagogiques.

## **Structure de l'examen**

### **Le rapport**

Le candidat remet lors de son inscription un rapport dactylographié de cinq pages maximum. Ce rapport n'est pas soumis à notation, mais constitue un support précieux pour le candidat et le jury. Il permet au candidat de présenter sa formation, ses expériences antérieures, et de dégager ses connaissances et compétences professionnelles dans le cadre de l'enseignement du FLS. Pour le jury, le rapport fournit des éléments sur le parcours du candidat et des pistes utiles pour l'entretien.

Trois parties constituent le rapport :

- Une partie apparentée à un curriculum vitae
- Une présentation des expériences du candidat
- Une analyse succincte d'une des expériences les plus significatives.

Le jury conseille donc d'éviter le récit ou de multiplier les anecdotes. Les candidats qui ont identifié une problématique claire dans leur dossier ont été les plus à l'aise à l'oral.

### **L'entretien oral**

#### **L'exposé**

L'exposé du candidat dure 10 minutes.

La majorité des candidats avait préparé son exposé et a respecté le temps imparti. Il est toujours dommageable de ne rien préparer ou de lire uniquement ses notes. L'exposé ne doit pas être une redite du dossier, il doit être articulé et hiérarchisé pour favoriser une meilleure appréhension des compétences du candidat par le jury.

Plusieurs candidats ont apporté des documents et outils pédagogiques, reflets de leur réflexion et du travail fourni, ce que le jury encourage.

#### **L'entretien**

L'entretien avec le jury dure 20 minutes. Il s'agit d'un échange bienveillant avec le candidat, qui permet de revenir sur les propos, d'approfondir et de vérifier ses connaissances et compétences.

## **Constats et commentaires**

Les candidats non reçus n'ont pas bien saisi les modalités de la certification et/ou n'ont pas pu pratiquer réellement auprès du public allophone scolarisé. Ils s'en sont donc tenus le plus souvent à des généralités sur les objectifs et leur mise en place pédagogique sans donner d'éléments concrets. Le candidat à la certification doit être capable d'élaborer des projets pédagogiques et d'apporter des éléments réfléchis sur les problématiques qui concernent ce public : l'inclusion, l'orientation, la prise en compte des langues des EANA, l'enseignement de la langue française, de la lecture et de l'écriture, la problématique de l'évaluation... Le questionnement pédagogique doit se faire à différentes échelles : groupe/classe/établissement.

Il est nécessaire de favoriser les visites en UPE2A pour les candidats qui souhaitent passer la certification et de leur donner l'opportunité de prendre en charge des séances avec les élèves allophones. Le jury a pu constater que certains candidats ont pâti de ce manque d'expérience, malgré des qualités professionnelles évidentes par ailleurs, et une motivation sincère. Les visites en UPE2A dans le 1<sup>er</sup> degré sont particulièrement difficiles à organiser et demandent une implication réelle et une anticipation dans la circonscription. Les candidats ayant échoué de peu doivent persévérer dans leur réflexion et contacter le CASNAV.

Certains candidats se sont trop peu appuyés sur des travaux théoriques pour étayer leur pratique. Ils sont invités à poursuivre leur formation théorique et à mieux appréhender les spécificités du FLS. A l'inverse, certains candidats ont fait état de connaissances théoriques fines, sans pouvoir transposer à la pratique de classe avec ces élèves en particulier.

## **Conclusion**

Le jury regrette le peu de candidats à la session 2019 et le taux faible de réussite dû essentiellement à la méconnaissance des attendus de cet examen. Il est par ailleurs impressionné des compétences pédagogiques et didactiques de quelques candidats qui ont aujourd'hui une expérience qu'il serait utile de partager avec l'ensemble des enseignants. Il invite les futurs candidats à participer à la réunion d'information organisée par le CASNAV et à se rapprocher de ce dernier avant toute inscription.